

Communiqué de presse, février 2008

Rubriques/mots-clés : innovation, Commission européenne, PME, économie, croissance, management, auto-évaluation
Nombre de mots : 305, nombre de signes : 2115

La Commission européenne stimule l'innovation des PME

La Commission européenne met à la disposition des PME une plate-forme en ligne destinée à évaluer simplement et gratuitement leurs performances en management de l'innovation, combinée à une démarche individualisée de conseil.

Accessible sur www.improve-innovation.eu, la plate-forme IMP³rove constitue une nouvelle approche d'auto-évaluation pour mesurer et comparer la capacité au management de l'innovation dans les PME (de 5 à 250 salariés). Il s'agit de proposer une démarche globale qui prend en compte tous les aspects liés à l'innovation.

Le questionnaire en ligne mesure la capacité du dirigeant à mettre en œuvre une stratégie, à développer une organisation et une culture propices à l'innovation, à suivre le cycle de vie d'une innovation, et à utiliser tous les outils qui en améliorent l'impact pour l'entreprise (management de projet, management de la connaissance, propriété intellectuelle, techniques de financement, etc.).

Dans l'heure qui suit, la PME reçoit un rapport qui évalue les forces et faiblesses de son management de l'innovation et la compare aux meilleures entreprises européennes de son secteur d'activité. Un entretien avec un expert permet à la PME de définir de manière interactive un plan personnalisé d'amélioration.

La Commission européenne souhaite ainsi aider les chefs d'entreprise à réduire leur temps de développement de nouveaux produits ou procédés. Les PME respectent mieux leurs délais de mise sur le marché et améliorent le retour sur investissement des innovations.

IMP³rove est financé par la direction générale (D.G.) Entreprises et Industrie de la Commission européenne dans le cadre du programme Europe INNOVA. IMP³rove est coordonné en France et au Benelux par Technofi, une société de Sophia-Antipolis spécialisée en management de l'innovation.

Tous les principaux secteurs d'activité sont concernés : les biotechnologies, la chimie/pharmacie, les Technologies de l'information et de la communication, le génie électrique, l'optique, les biens d'équipements, l'aéronautique et l'espace, l'automobile, le textile, l'agroalimentaire, les services à base de connaissance.

Plus sur IMP³rove : www.improve-innovation.eu

Plus sur Technofi : www.symple.tm.fr

Contact presse :

Lara Joumblat-Mason, consultante
08 70 44 44 69

ljoumblat-mason@symple.eu

Communiqué rédigé et diffusé par


**Voie de
PRESSE**
www.voiedepresse.com

